

M. Dinsdale: Oui.

M. Macdonald: Une question se dégage de la lettre dont j'ai donné lecture. Quelles directives donne-t-on actuellement à nos représentants en Europe? Lorsqu'ils font l'exposé de la situation, tiennent-ils compte du fait que les occasions d'emploi ne sont plus aussi bonnes qu'il y a un an? Leur dit-on d'exposer la situation réelle aussi clairement qu'ils le peuvent?

L'hon. M. Harris: Oui, nous nous efforçons de nous tenir au courant de la situation ici, et de fournir à nos représentants à l'étranger des directives fondées sur la situation courante et non pas des renseignements arriérés. Si ma mémoire ne fait pas défaut, les ingénieurs n'éprouvent aucune difficulté à se trouver un emploi au Canada. Je serais étonné d'apprendre que ce métier fût un de ceux au sujet desquels on a envoyé des instructions spéciales à l'étranger. Il est possible que cette personne en particulier ait eu la malchance de ne pouvoir obtenir un emploi. Mais je suis convaincu que notre préposé à l'établissement fera du surtemps pour lui trouver une autre position le plus tôt possible.

M. Hamilton: Dans sa réponse à l'honorable député de Kamloops relativement à l'impossibilité d'obtenir les renseignements sur lesquels les décisions sont fondées, je suis convaincu que le ministre a omis un point. Je désirerais obtenir quelques brèves explications à ce sujet. Je veux parler de la personne qui désire entrer au pays et à qui on en refuse la permission sans qu'on lui communique les raisons sur lesquelles se fonde ce refus. A cause de l'état où se trouvent les dossiers en Europe et ailleurs dans le monde, mais surtout en Europe, et aussi à cause des renseignements incertains que l'on obtient dans les enquêtes de ce genre, il est tout à fait possible que le ministre ait obtenu des renseignements erronés. Je ne vise aucun cas en particulier. J'en connais plusieurs où l'on pourrait poser des objections, mais je préfère m'en tenir à des cas de principe. Il est possible que les renseignements que le ministre a obtenus soient faux, entièrement faux.

A mon avis, cette procédure de "Chambre étoilée" à l'égard de cet aspect particulier de la question signifie qu'une personne n'a aucune occasion de donner au ministre et à son ministère les renseignements requis en vue de poursuivre l'affaire et de corriger peut-être les erreurs qui ont pu se glisser dans leurs renseignements. Le ministre peut-il expliquer cela?

L'hon. M. Harris: Je suis sûr que mon honorable ami sait que nous considérons beaucoup de cas six, sept ou même huit fois, et que la situation n'est pas aussi simple qu'il veut le donner à entendre. En fait, loin d'y avoir une "Chambre étoilée" d'aucune sorte, nos fonctionnaires à l'étranger ont pour fonction de faire venir des immigrants et non de les empêcher de venir au Canada, à moins qu'il ne s'agisse de gens inadmissibles aux termes des règlements. Quand nous disons à ces personnes qu'elles ne sont pas admissibles, il n'y en a pas beaucoup qui m'en demandent la raison. J'ai rarement des appels de ce genre et je ne reçois pas souvent de lettres, sauf de députés qui, comme il y a lieu, m'écrivent pour demander des explications. Mais je crois que dans la plupart des cas la raison est généralement très claire, et probablement connue du postulant déçu. Néanmoins, je tiens à assurer l'honorable député que si une personne a un bon dossier et qu'elle insiste à ce sujet, nous reconnaissons qu'il y a lieu d'ajouter à nos renseignements et de les interpréter autrement, de sorte que le demandeur peut fort bien nous convaincre de l'admettre.

M. Noseworthy: Le ministre peut-il répondre à ma question touchant l'exploitation de la société Welch au Canada?

L'hon. M. Harris: Je l'avais oublié, monsieur le président. La société Welch est un entrepreneur indépendant qui aménage des chemins de fer et comme tel ne relève pas des chemins de fer. Mon honorable ami, cet après-midi, a mentionné le rapport existant entre des personnes permutant du National-Canadien à la société Welch et, comme je l'ai indiqué pour autre chose, je n'en avais jamais entendu parler. La société Welch est l'une des rares sociétés qui acceptent des contrats pour aménager des chemins de fer dans des régions éloignées et qui nous demandent constamment de leur envoyer des immigrants, parce qu'après en avoir fait la demande au service national de placement, elles ne peuvent obtenir de manœuvres qui consentent à travailler dans ces régions éloignées. C'est pourquoi elles s'adressent au bureau de l'immigration qui leur envoie des immigrants. Elles paient des salaires qui font l'objet de critiques dans les journaux mais ces salaires répondent toujours aux normes des provinces où elles poursuivent leurs travaux et, de fait, je crois que dans certains cas ils sont assez généreux.

Nous avons reçu deux ou trois plaintes, l'une du Manitoba et l'autre de la Colombie-Britannique. Après avoir enquêté, nous avons constaté que les conditions n'étaient pas celles dont parlaient les journaux et